



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 15 AVRIL 2026 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :

en exercice : 58

présents : 49

absents représentés : 9

absents excusés :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de M. Régis GELEZ.

Présents :

M. Pierre FROUSTEY, Mme Frédérique CHARPENEL, M. Jean-Claude DAULOUEDE, M. Pierre LAFFITTE, M. Louis GALDOS, M. Jean-François MONET, M. Sylvie DE ARTECHE, M. Philippe SARDELUC, M. Pierre PECASTAINGS, M. Francis BETBEDER, M. Dominique DUHIEU, M. Bertrand DESCLAUX, M. Éric LARROQUETTE, M. Alexandre LAPEGUE, M. Alain SOUMAT, M. Jérôme PETITJEAN, M. Régis GELEZ, Mme Emmanuelle BRESSOUD, Mme Valérie CASTAING-TONNEAU, Mme Nathalie DARDY, M. Régis DUBUS, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Damien NICOLAS, M. Olivier PEANNE, Mme Kelly PERON, M. Mickael WALLYN, M. OLIVIER BEGUÉ, Mme Evelyne BOUCLEY, M. Étienne CARRERE, Mme Stéphanie CHESSOUX, M. Antoine COELHO, M. Thierry DUCRET-DESBIEY, Mme Christelle FERRANDIS, Mme Céline FOURNIER, Mme Jean-Franck GELIBERT, Mme Laetitia GIBARU, M. Dominique GRAIRE, Mme Cindy HERVE, Mme Ludivine LABEYRIE, M. Christian LAJUS, Mme Wendy LAMOTTE, M. Frédéric LARRIEU, Mme Mélyssa LELONG, M. David LYS, M. Philippe MAGIEU, Mme Sarah PITOT, Mme Sandrine QUIGNARD, M. Philippe SAINT-MARTIN, Mme Julia SASSI-CZERNIEJEWSKI.

Absents représentés :

M. Mathieu DIRIBERRY donne procuration à M. Régis DUBUS, Mme Séverine DUCAMP donne procuration à M. Pierre LAFFITTE, M. Quentin BENCHETRIT donne procuration à M. Régis GELEZ, Mme Christelle DUBOS donne procuration à Mme Stéphanie CHESSOUX, M. David LALANNE donne procuration à Mme Nathalie DARDY, Mme Marie-Christine LANZUTTI donne procuration à M. Mickael WALLYN, M. Cédric LARRIEU donne procuration à M. Jérôme PETITJEAN, Mme ANNE MATTER donne procuration à M. OLIVIER BEGUÉ, Mme Lisa SARRADE donne procuration à M. Alain SOUMAT.

Absents excusés : .

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DARDY.



OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - Affectation provisoire du résultat 2025

Rapporteur : Madame Ludivine LABEYRIE

Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), sans préjudice des cas mentionnés à l'article L.1612-32, lorsque le compte financier unique ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de fonctionnement constaté au compte financier unique est repris à cette section sauf si le conseil communautaire en décide autrement.

Le résultat peut être estimé à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant même l'adoption du compte de gestion et du compte administratif. Ainsi, l'organe délibérant peut, au titre de l'exercice clos N-1, procéder à la reprise anticipée des résultats de cet exercice.

Lors du vote du compte administratif, avant le 30 juin 2026, les résultats seront définitivement arrêtés et le conseil communautaire devra, si les résultats définitifs font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire.

La reprise des résultats de l'exercice 2025 par anticipation est destinée à la couverture des besoins de financement du budget primitif 2026.

Afin de satisfaire aux exigences des nomenclatures M57 et M4, cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, accompagnée d'un tableau des résultats de l'exécution du budget 2025 visé par le comptable public et de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Il est proposé l'affectation anticipée du résultat ci-dessous :

A) Budget principal

Informations préalables :

Solde d'exécution d'investissement prévisionnel 2025	- 2 700 357,45
Solde des restes à réaliser au 31/12/2025	- 4 625 886,02
Besoin prévisionnel de financement section d'investissement	- 7 326 243,47

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement:

Résultat de fonctionnement prévisionnel 2025	8 796 134,39
Report en fonctionnement (R002)	850 000,00
Affectation au 1068 - recette investissement	7 946 134,39

B) Aygueblue



Informations préalables :

Solde d'exécution d'investissement prévisionnel 2025	- 484 217,63
Solde des restes à réaliser au 31/12/2025	932 600,00
Capacité prévisionnelle de financement section d'investissement	448 382,37

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement:

Résultat de fonctionnement prévisionnel 2025	18 887,65
Report en fonctionnement (R002)	18 887,65
Affectation au 1068 - recette investissement	0,00

C) Pôle culinaire

Informations préalables :

Solde d'exécution d'investissement prévisionnel 2025	654 586,26
Solde des restes à réaliser au 31/12/2025	- 485 631,43
Capacité prévisionnelle de financement section d'investissement	168 954,83

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement:

Résultat de fonctionnement prévisionnel 2025	361 665,63
Report en fonctionnement (R002)	361 665,63
Affectation au 1068 - recette investissement	0,00

D) Transport

Informations préalables :

Solde d'exécution d'investissement prévisionnel 2025	244 357,06
--	------------



Solde des restes à réaliser au 31/12/2025	0,00
Capacité prévisionnelle de financement section d'investissement	244 357,06

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement:

Résultat de fonctionnement prévisionnel 2025	125 820,61
Report en fonctionnement (R002)	125 820,61
Affectation au 1068 - recette investissement	0,00

E) Déchets environnement

Informations préalables :

Solde d'exécution d'investissement prévisionnel 2025	1 262 418,52
Solde des restes à réaliser au 31/12/2025	- 741 727,87
Capacité prévisionnelle de financement section d'investissement	520 690,65

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement:

Résultat de fonctionnement prévisionnel 2025	280 143,65
Report en fonctionnement (R002)	280 143,65
Affectation au 1068 - recette investissement	0,00

F) Port

Informations préalables :

Solde d'exécution d'investissement prévisionnel 2025	- 1 648 032,68
Solde des restes à réaliser au 31/12/2025	- 140 168,85
Besoin prévisionnel de financement section d'investissement	- 1 788 201,53



Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement:

Résultat de fonctionnement prévisionnel 2025	2 075 370,29
Report en fonctionnement (R002)	275 370,29
Affectation au 1068 - recette investissement	1 800 000,00

G) Photovoltaïque

Informations préalables :

Solde d'exécution d'investissement prévisionnel 2025	194 317,74
Solde des restes à réaliser au 31/12/2025	- 62 408,81
Capacité prévisionnelle de financement section d'investissement	131 908,93

Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement:

Résultat de fonctionnement prévisionnel 2025	52 110,16
Report en fonctionnement (R002)	52 110,16
Affectation au 1068 - recette investissement	0,00

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2311-12, R-1612-51 et R1612-52 ;

VU le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements, notamment son article 13 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021, 28 mars 2024, 24 juin 2025 et 4 février 2026, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'exercice 2025 et la possibilité de les reporter, par anticipation, sur le budget primitif 2026 pour couvrir des besoins de financement ;



Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DÉCIDE DE :

- approuver les tableaux des résultats de l'exécution du budget principal ;
- approuver les tableaux des résultats de l'exécution du budget Aygueblue ;
- approuver les tableaux des résultats de l'exécution du budget Pôle culinaire ;
- approuver les tableaux des résultats de l'exécution du budget Transport ;
- approuver les tableaux des résultats de l'exécution du budget Déchets environnement ;
- approuver les tableaux des résultats de l'exécution du budget Port ;
- approuver les tableaux des résultats de l'exécution du budget Photovoltaïque ;
- reporter, par anticipation, les résultats 2025 sur le budget primitif 2026, tels que décrits dans les tableaux annexés à la présente ;
- s'engager, si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2026, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et avant la fin de l'exercice ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toute formalité et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 15 avril 2026

Le président,
Régis GELEZ



GH.